

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 juillet 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 juin 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, MARIE-JOSE FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Françoise NIVASSE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Eliane DANH SANG, pouvoir à Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYIS, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Catherine LECOMTE.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

DEL 2023-07-12
DEMANDE DE SUBVENTION AESN
MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX DE LA RUE DU BOIS DE TILLET

Rapporteur : Michel SPEMENT

La Ville a engagé depuis plusieurs années un programme de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et usées. Elle réalise à compter de 2023 ces travaux dans la rue du Bois de Tillet.

Chaque propriété sera équipée de deux branchements, le premier pour les eaux pluviales et le deuxième pour les eaux usées, charge au propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité et de raccordement des eaux pluviales à l'intérieur de sa propriété.

Considérant que les travaux seront réalisés conformément à la charte qualité des réseaux exigée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),

Considérant que l'AESN peut aider au financement de cette opération par l'octroi d'une subvention pouvant aller jusqu'à 60 % de la dépense hors taxes,

Considérant que le coût de cette opération est estimé à 368.736 €/HT,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'opération susvisée de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du Bois de Tillet,
- Autoriser le Maire à solliciter pour cette opération l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et au suivi et à la liquidation de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 juillet 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 07 JUL. 2023

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-12-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023